VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Demande d'exécution anticipée du service

☐ En cochant cette case je renonce à mon droit de rétractation de 14 jours

DEMANDE DE SOUSCRIPTION DES ABONNEMENTS

EAU POTABLE ☐ ASSAINISSEMENT ☐

(Cocher la ou les abonnements souhaités)

Justificatifs à fournir : **locataires** : contrat de bail + pièce d'identité / **propriétaires** : attestation de propriété + pièce d'identité

DEMANDEUR : vous agissez en qualité de : Locataire☐ Propriétaire ☐

☐Madame ☐Monsieur ☐Société / Etablissement : .....

Nom :.....

Prénom : ..... Personne habilitée à engager la société et qualité : .....

Date de naissance : ....

Lieu de naissance : ..... SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune :.....

N° Tel fixe : ..... Portable : ..... Mail : .....

☐**En cochant cette case, vous acceptez d'être tenus informés du bon fonctionnement du service des eaux par mail ou SMS (exemple : coupures d'eau).**

PROPRIETE CONCERNEE

Adresse.....

Code Postal : ..... Commune.....

Nom et Prénom du précédent locataire ou propriétaire : .....

Date d'effet du contrat : ..... N° de série du compteur (1) : .....

Index du compteur à votre arrivée (2) : ..... Date du relevé : .....

Occupation du logement : ☐permanent ☐ saisonnier

Présence d'un forage utilisé pour la consommation : ☐OUI ☐NON

Si OUI, nombre de personnes dans votre foyer : ……..

(1): il s'agit des chiffres gravés sur votre compteur.
(2): il s'agit des numéros inscrits sur le cadran de votre compteur (sauf partie rouge).

L'abonné reconnait avoir été informé que les règlements du service d'eau et d'assainissement collectif et sont disponibles sur simple demande ou sur l'agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Fait à ..... Le ..... Signature du demandeur : …..

Document à retourner complété et signé au service des eaux de la Vallée de l'Hérault par mail ou courrier postal

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande et nous permettre de vous joindre rapidement en cas de besoin. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du service des eaux de la Vallée de l'Hérault, les agents du service communication, dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de gestion comptable de la trésorerie du Cœur d'Hérault à Clermont l'Hérault. Sauf mention contraire, tous les champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des eaux de la Vallée de l'Hérault. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
En cas de litige, l'usager est invité dans un premier temps à adresser un recours gracieux auprès du Directeur de la Régie du service des eaux de la Vallée de l'Hérault. L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Tout usager ou ayant droit du service peut, par la suite, saisir par écrit le médiateur de l'eau désigné par la collectivité (www.mediation-eau.fr) avant d'engager tous recours contentieux auprès du tribunal compétent.

Adresse postale : Service des eaux de la Vallée de l'Hérault, 2 parc d'activités de Camalcé, BP15 - 34150 Gignac.
Accueil du public : chemin de l'écosite, 34150 Gignac. Du lundi au vendredi, de 8h à 13h.
Tél. : 04 67 57 36 26 - Mail : clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr - Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Important !

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Vous devez **impérativement** résilier votre contrat lorsque vous déménagez



Quelles pièces présenter ?

- Votre **dernière facture** avec votre numéro de contrat.
- Le **formulaire de résiliation** à télécharger sur notre site Internet ou à compléter à l'accueil.
- **Si vous êtes locataire** : votre état des lieux de sortie, photo du compteur relevé le jour du départ.
- **Si vous êtes propriétaire** : votre attestation de vente, photo du compteur relevé le jour de la vente.

Comment éviter les frais de résiliation ?

- **Vous connaissez le futur occupant ?** Faîtes les démarches conjointement !

  Dans ce cas l'abonnement sera transféré sans frais de fermeture et sans frais d'ouverture.
- **Votre propriétaire peut porter le contrat entre deux locations**.

  Pour cela le propriétaire doit remplir un contrat d'abonnement simultanément à votre résiliation.



Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Service des eaux
04 67 57 36 26 clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr
www.servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr